

Déposition à l'enquête publique de décembre 2011 et janvier 2012

Aménagement du haut de la rue Nationale, dans la ville de Tours

1) Rétenion d'informations

Je constate par les faits suivants que la présente enquête publique se déroule dans de très mauvaises conditions d'information :

- elle se déroule durant les vacances d'hiver et sa durée d'un mois est minimale
- le bulletin municipal d'information "Tours Informations" n'en a pas parlé
- le quotidien local, La Nouvelle République du Centre-Ouest n'en a averti ses lecteurs que le 14 décembre, deux jours après le début de l'enquête
- l'accès à la salle contenant les dossiers est compliqué et non fléché (au moins les 15 premiers jours)
- les dossiers d'enquête ne sont pas disponibles sur Internet, montrant ainsi une régression par rapport aux enquêtes publiques précédentes. Ils n'étaient disponibles au public que par achat d'un CD-Rom de dix euros.
- on m'a refusé le droit de mettre ces dossiers d'enquête sur mon site, sous prétexte que (je cite) "l'usage du document doit être un usage personnel", ce qui m'apparaît très contestable
- le commissaire enquêteur est très peu disponible, une seule demi-journée finalement, si on enlève celle du 1^{er} jour que personne ne connaissait et celle du dernier jour trop tardive pour modifier vraiment les dépositions
- Un internaute voulant se renseigner sur le haut de la rue Nationale aboutit facilement (moteur de recherche) sur la page municipale http://www.urbanisme.tours.fr/2_padd_projet_nationale.php qui présente le projet en l'état de 2009 (préparation du PADD) sans indication du projet actuel. La municipalité n'a réalisé aucune page Web sur l'actuelle enquête publique.

La qualité de ma déposition souffre un peu de ce manque de disponibilité de l'information. J'ai consulté en mairie durant une petite heure les dossiers et pris quelques photos. C'est insuffisant pour que je les comprenne pleinement, si tant est qu'ils puissent être vraiment bien compris, ce dont je n'ai pas eu l'impression, par moi-même et par discussion avec d'autres personnes. J'ai concentré mon étude sur son aspect arboré et je pense avoir pris en compte les informations relatives à ce sujet..

2) Rappel historique et contexte

En 1940, suite aux bombardements allemands sur la ville, un grand incendie dévasta le secteur sauvegardé, dont les deux îlots concernés par l'enquête, exceptée l'église Saint Julien. Dans l'ouvrage collectif "Regards sur l'agglomération tourangelles" (1980, 1982), René Perrin pointe les dégâts de la reconstruction et de l'urbanisation de l'après-guerre :

La reconstruction qui se situe dans une période de développement euphorique de la circulation automobile, s'est efforcée de favoriser la pénétration du centre et la majeure partie des espaces libres a été transformée en parkings. C'est ainsi que le cœur des îlots reconstruits a été systématiquement macadamisé de façon à pouvoir recevoir des voitures. Les places, comme par exemple celle de la Résistance, ont été conçues comme des parkings, les espaces verts soigneusement comptabilisés par le Service Municipal, y sont réduits à une rangée de tilleuls et à quelques massifs disposés sur le pourtour de l'aire centrale, qui, elle, est entièrement livrée à l'automobile. Certains de ces espaces ont été baptisés squares ou jardins alors que la fonction parking y est prédominante. [...] Ce mode de traitement s'est étendu au delà du secteur de reconstruction, aussi bien dans le tissu ancien réhabilité que dans les zones de rénovation.

C'est bien dans ce cadre là que se situent les îlots Est et Ouest concernés par l'enquête. On part donc d'une structure d'espaces verts très réduite, où deux grands parkings bitumés avec des tilleuls sont appelés "jardins", le jardin François 1^{er}, sur l'îlot Ouest, que j'appellerai "**parking François 1^{er}**", et le "jardin Prosper Mérimée" sur l'îlot Est que je diviserai en "**parking Prosper Mérimée**" et "**jardin Prosper Mérimée**" pour l'espace vert (sans stationnement automobile) situé derrière l'église Saint Julien..

Au début des années 2000, la grande place Anatole France voisine a déjà été rénovée, avec construction d'un parking souterrain. Ce fut l'occasion d'abattre environ 70 tilleuls cinquantenaires, la moitié d'entre eux n'étant pas du tout concernée par le parking. Des arbres furent aussi abattus près de la Loire, le but étant de faire un espace ouvert où l'arbre avait peu de place. Cette opération a donc provoqué une grave dégradation des espaces verts et arborés sur la place et autour. Il en a été de même sur la place Choiseul située de l'autre côté de la Loire, où les quatorze tilleuls ont été abattus en 2011, sous prétexte de tram-

way. Ces travaux du tramway ont aussi servis de prétexte pour multiplier les abattages abusifs à travers la ville, notamment à la station Jean Jaurès à l'autre bout de la rue Nationale, laquelle rue n'a pas été arborée pour autant, comme si cette rue était interdite à la "quatrième dimension" et sa composante verte.

Depuis le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) de la ville de Tours a préconisé en son orientation 4 de développer une trame verte sur la ville. Cela signifie-t-il que l'on sort enfin de la régression environnementale pour développer la nature en ville ?

3) Etat des lieux des espaces verts

Les dossiers d'enquête ne font pas vraiment un inventaire des espaces verts concernés, si ce n'est dans des illustrations pas bien claires. Il n'était pourtant pas difficile d'effectuer quelques photos (voir mon site) et un inventaire écrit du patrimoine arboré, que j'ébauche ici :

- îlot Est : le parking Prosper Mérimée, de l'îlot Est, comporte 50 tilleuls
- îlot Est : le jardin Prosper Mérimée, de l'îlot Est, comporte une cinquantaine d'arbres et arbustes divers, dont une douzaine de beaux et grands sujets qu'il serait intéressant de présenter (un if notamment)
- îlot Ouest : le parking François 1er, contient plusieurs alignements de tilleuls soixantennaires, en tout 73 sujets
- les deux parkings sont situés sur des terrains bitumés ou en terre battue, alors que le jardin Prosper Mérimée est sur une zone herbée

4) Bilan vert : destruction du patrimoine arboré

Ce qui est projeté dans les dossiers de présentation, notamment dans les plans des pages 61 et 72 du "rapport de présentation" montre que :

- îlot Est : tous les arbres et arbustes, une cinquantaine, du jardin Prosper Mérimée sont abattus
- îlot Est : tous les arbres, 50 tilleuls, du parking Prosper Mérimée sont abattus
- îlot Est : 39 plantations sont effectuées
- îlot Ouest, j'exprime deux hypothèses (selon ma compréhension du document) :
 - Hypothèse 1 : 41 des 73 tilleuls du parking François 1^{er} sont abattus (en ses parties extrêmes), les autres sont gardés
 - Hypothèse 2 : les 73 arbres sont tous abattus et 41 jeunes sujets sont plantés à la place, comme ça s'est fait il y a 5 ou 6 ans dans la partie Ouest de la place Anatole France

On verra qu'on est probablement dans le cas de cette hypothèse 2.

Le bilan vert brut est donc le suivant : il y a actuellement environ 170 arbres et arbustes, il y en aurait dans la nouvelle configuration $41 + 39 = 80$, soit une **perte brute de 90 arbres et arbustes** (à la fois dans les hypothèses 1 et 2)

Le bilan vert pondéré, où un arbre ancien équivaut à trois arbres fraîchement plantés est le suivant, selon les hypothèses 1 et 2 (j'arrondis 173 à 170 et 39 et 41 à 40) :

- 1) les arbres de l'îlot Ouest sont des "vieux" tilleuls : $((40 \times 3) + 40) - (170 \times 3) = 160 - 510 = -350$
- 2) les arbres de l'îlot Ouest sont des jeunes pousses : $(40 + 40) - (170 \times 3) = 80 - 510 = -430$

5) Un parti-pris anti-environnemental

Je conteste les arguments du paragraphe "Les espaces boisés classés" du chapitre 2.5.2 du "rapport de présentation" (cités en italique).

Promouvoir l'arbre dans la ville, la végétalisation des espaces libres, utiliser la masse arborée comme composante majeure de l'espace en creux fait entièrement partie de nos réflexions. Ce n'est pas la place de l'arbre dans la ville, ni sa qualité qui est remise en cause...

Comment peut-on à ce point leurrer le lecteur ? Le bilan vert que je viens de faire, totalement absent des dossiers d'enquête (c'est révélateur), montre à l'évidence que la place de l'arbre en ville est diminuée, aussi bien en quantité qu'en qualité (les tilleuls soixantennaires, les beaux arbres du square). Ce projet ne promeut en rien l'arbre dans la ville, il ne fait que sévèrement l'agresser.

...mais le fait de figer une composition qui peut être considérée, plusieurs années après l'approbation du plan, comme obsolète au regard des enjeux d'aménagement d'un site...

Savez-vous qu'un tilleul vit plusieurs siècles ? Plus il vieillit, plus il est beau. En quoi deviendrait-il obsolète ? En quoi est-il contraire aux enjeux du site ? Rien ne l'explique dans le dossier. J'estime au

contraire que des arbres matures amènent du mieux vivre¹ et que c'est complètement ignoré dans le projet présenté.

...Dans la présente modification, c'est le cas des espaces boisés classés de l'îlot Ouest, dont les arbres ne présentent pas d'intérêt paysager...

??!! Comment peut-on écrire un propos pareil ? Ils sont beaux ces alignements d'arbres ! Autant que ceux de l'îlot Est, qui sont d'ailleurs détruits aussi. Cette remarque m'amène à croire que les 41 arbres restant sur l'îlot Ouest sont des replantations et non les anciens arbres. Mon hypothèse 2 prévaudrait donc.

...sont dans un mauvais état phytosanitaire...

L'affirmation est gratuite, aucune preuve n'est apportée, aucune étude n'est présentée. A supposer que ce soit quelque peu vrai, ce n'est pas pour autant bien gênant, puisque nous sommes en ville et que beaucoup d'arbres y sont dans cet état et peuvent vivre encore très longtemps sans être dangereux. Ces arbres là, sont plus précieux que des arbres "sains" pour les écosystèmes, notamment pour les oiseaux et la faune des insectes. On peut comparer arbres et hommes : nous n'avons pas à abattre les malades. Nous n'avons pas à considérer les arbres comme du mobilier urbain que l'on déplace (abattre et planter) à volonté. "Auprès de nos arbres, nous vivions heureux"...

...et nuisent à la réalisation d'une composition urbaine visant à mettre en valeur le Centre d'Art Contemporain.

Je connais mal les artistes contemporains, mais j'ai quand même l'impression que si on leur demande de choisir entre un arbre cabossé (parce que beaucoup ont souffert des pare-chocs de voitures) et une pousse très bien calibrée sortant du pépiniériste, ils préféreront le cabossé. Monsieur le Commissaire-Enquêteur, promenez-vous au milieu de ces arbres qui ont été meurtris, vous verrez qu'il sont souvent beaux dans leur cabossage², prenant parfois l'allure de sculptures végétales. Ils ont su résister à leurs meurtrissures, je trouve qu'ils y ont gagné une certaine majesté, qu'un technocrate anti-naturaliste ne peut bien sûr pas comprendre. Ils seront un souvenir vivant de l'ancien aménagement. Une fois de plus on leurre le lecteur.

J'en arrive à une conclusion inverse de celle du dossier : **Il est très opportun de conserver ces Espaces Boisés Classés.**

6) Cesser la barbarie

En janvier 2011, j'ai été un des cosignataires d'un appel au Président de la République intitulé "Appel solennel pour que la Charte de l'Environnement soit respectée dans la ville de Tours"³, notamment signée par les deux plus importantes associations environnementales de la ville et du département, Aquavit et Sepant. Nous dénoncions alors les abattages abusifs du tramway en rappelant les articles suivants de la Charte de l'Environnement, inscrite dans la Constitution de notre République :

Article 2 : *Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.*

Article 3 : *Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.*

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, vous avez autant que moi, le DEVOIR de prendre part à la PRESERVATION et à l'amélioration de l'environnement et vous avez le DEVOIR, autant que moi, chacun selon ses possibilités, de prévenir les atteintes à l'environnement sur ces deux îlots à aménager.

Il est d'autant plus important d'agir que ce n'est là qu'un élément d'un vaste ensemble de destruction du patrimoine arboré de la ville de Tours, réalisé sous un simulacre de bonnes intentions telles qu'on vient d'en lire. Je l'ai étudié dans mon livre "Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir"⁴ et j'ai résumé l'état des lieux en une carte que je joins à la présente déposition.

¹ Extrait de mon livre "Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir" (ILV Editions, 2011), page 7 : "Comme nous et avec nous, les arbres habitent la ville. En silence ils nous assistent, ils sont nos compagnons de vie. Ce qu'ils font pour nous sur l'environnement urbain est insoupçonnable. Ils le rendent tout simplement vivable. A chaque saison ils remplissent leur mission. Fraîcheur du feuillage, protection contre les fortes chaleurs ; dépollution de l'atmosphère ; atténuation des nuisances sonores ; effets anti-microbiens ; beauté du paysage, contentement des yeux ; apports à notre vie sociale, psychologique, éducative ; abris pour la faune sauvage, oiseaux et chauve-souris. Les arbres, et d'abord les arbres à haute tige, font partie du patrimoine vivant de la ville. Ils méritent qu'on leur porte une grande attention." Des arbres matures remplissent ce rôle bien mieux que des sujets fraîchement plantés (notamment au niveau de la dépollution, c'est prouvé scientifiquement).

² Voir notamment la cinquième photo de la page www.pressibus.org/ruenationale

³ Texte de l'appel : www.pressibus.org/tramtrain

⁴ Ce livre, paru chez ILV Editions en janvier 2011, est entièrement consultable à l'adresse : www.pressibus.org/arbres/livre

On y voit une application systématique d'une méthode qui consiste, lors de chaque rénovation, à ignorer le patrimoine arboré existant, à le détruire, puis à se vanter de planter des arbres. On la retrouve dans l'autre grand projet immobilier en cours de la ville, l'aménagement du nouveau quartier des casernes Beaumont-Chauveau, où 120 platanes centenaires sont menacés parce qu'ils ont été carrément ignorés du cahier des charges. Cette méthode anti-environnementale s'avère catastrophique par l'accumulation de ses effets. Il convient pour ce nouveau chantier de stopper cette dérive que je ne suis pas seul à qualifier de "barbare" en ce début de XXI^{ème} siècle.

7) Le bâti

Je ne suis pas opposé par principe à ce qu'il y ait des aménagements sur ces deux îlots. Il y a effectivement des améliorations à effectuer, notamment pour mieux mettre en valeur l'église Saint Julien.

Je ne suis pas opposé non plus à ce qu'il y ait de hauts bâtiments. Je suis soulagé de voir que les hauteurs proposées sont moins hautes que je ne le craignais. Toutefois la hauteur de sept étages m'apparaît encore trop importante, en particulier parce qu'elle gâche la mise en valeur de l'église.

Je trouve que construire des tours parallélépipédiques au milieu des immeubles ardoisés aux toits pointus est de très mauvais goût. Il m'apparaît essentiel de n'avoir que des toits en ardoises.

Je rappelle aussi que dans son programme électoral de 2008, l'actuel maire avait promis aux Tourangeaux de "ne construire que des bâtiments passifs ou à énergie positive d'ici 5 ans". Je n'ai pas l'impression que les constructions prévues respectent cet engagement.

8) Changer d'état d'esprit

Le présent projet repose hélas sur un état d'esprit anti-environnemental quasiment systématique qui sévit depuis 1995 et qui est imposé à la population par le maire, le service urbanisme et les successifs Architectes des Bâtiments de France. Tous ignorent qu'un patrimoine peut aussi être arboré et qu'il repose sur des arbres qui ne sont pas que des cèdres du Liban bicentenaires, mais des arbres de la vie de tous les jours, auxquels les habitants sont généralement attachés.

Dans la préparation de mon livre, je n'ai pas trouvé d'abattages abusifs et systématiques de cette sorte avant 1995, c'est un phénomène nouveau amené par l'actuel maire, que l'on retrouve dans quelques autres villes mais qui n'est heureusement pas utilisé dans de nombreuses autres. J'ai même retrouvé un projet de parking souterrain de 1992 sur l'îlot Est qui gardait les arbres du jardin Prosper Mérimée, et peut-être même quelques uns du parking⁵ (dernière mandature du maire précédent).

Ce projet doit être repris avec un tout autre état d'esprit que celui actuel. Il devrait d'abord reposer sur la connaissance des arbres existants et s'appuyer, à mon sens, sur deux postulats :

- 1) sauvegarder intégralement le jardin Prosper Mérimée et chercher même à l'agrandir
- 2) disposer les bâtiments à construire en fonction du positionnement des alignements de tilleuls, de sorte qu'on puisse en conserver et, si possible, aménager des espaces verts autour.

9) Conclusion

J'ai montré que ce projet est soumis à enquête publique avec une grande impudence :

- celle d'oser prétendre qu'il est réalisé par des promoteurs de l'arbre dans la ville, alors qu'à l'évidence le bilan arboré sera très négatif
- celle d'user de rétention d'informations pour que la population y participe le moins possible

J'ai montré que ce projet est basé sur le refus de reconnaître l'existence d'un patrimoine arboré, ce qui mène à sa destruction complète ou presque complète.

J'ai montré que ce projet est anticonstitutionnel pour ne pas respecter les articles 1 et 2 de la Charte de l'Environnement, j'ai montré qu'il ne respecte pas l'orientation 4 du PADD de la ville de Tours.

Pour toutes ces raisons essentielles, je donne un AVIS DEFAVORABLE à ce projet d'aménagement du haut de la rue Nationale tel qu'il est soumis à la présente enquête publique et j'invite instamment M. le Commissaire-Enquêteur à formuler un avis similaire.

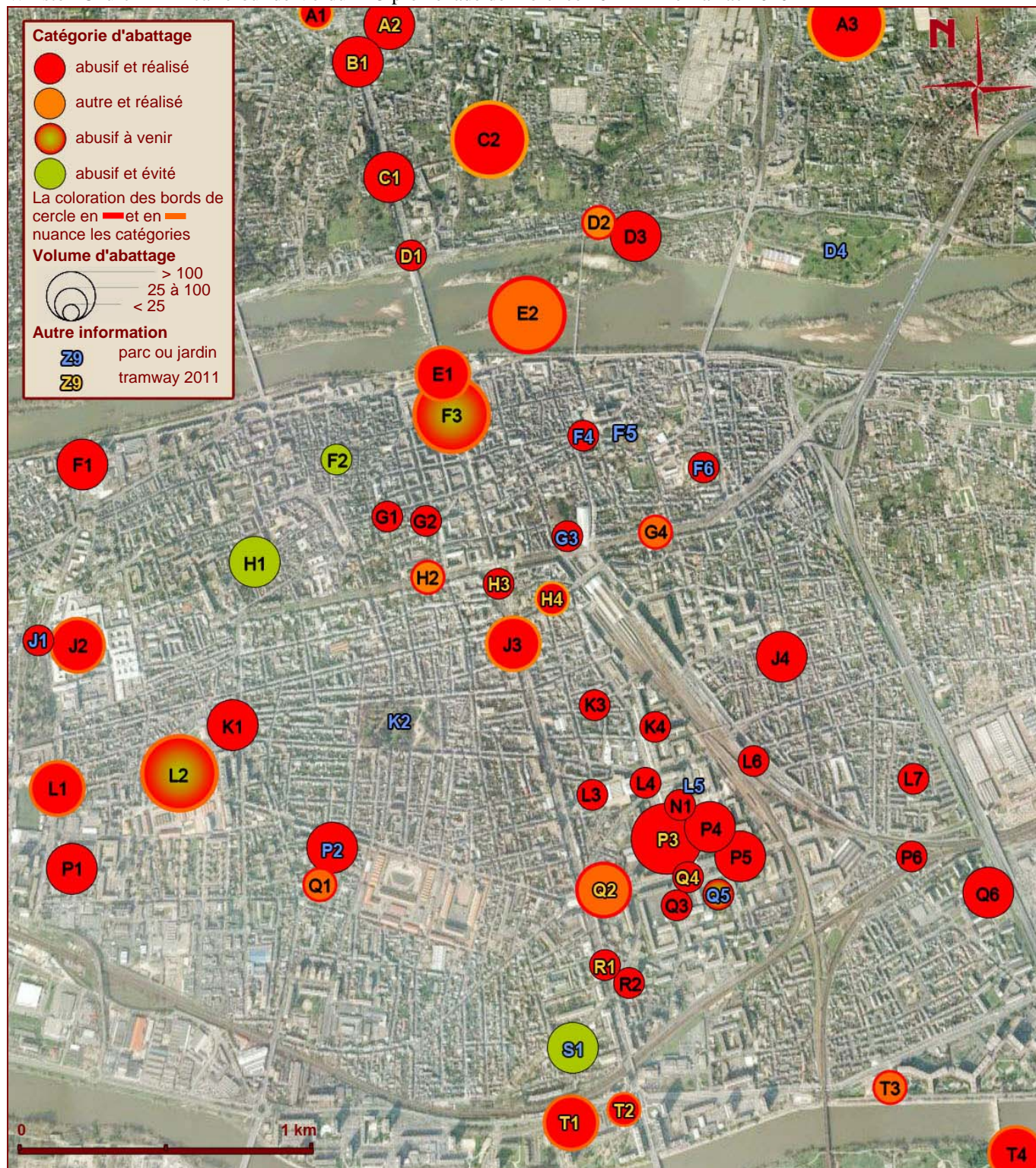
Alain Beyrand, le 11 janvier 2012

Complément sur la page www.pressibus.org/ruenationale

⁵ Photo sur la page www.pressibus.org/ruenationale

Carte des dégradations du patrimoine arboré de Tours depuis 1996

A1 rue des Bordiers 2001 A2 avenue Maginot A3 2000 parc Monsoudun B1 place de la Tranchée C1 avenue de la Tranchée C2 rue Groison 2001 D1 place Choiseul D2 place Paul Bert 2000 D3 parking Aucard 2004 D4 parc Ste Radegonde E1 place Anatole France 2001 E2 îles de la Loire 2009 F1 parking de la rue du Dr Chaumier 2010 F2 place du Grand Marché F3 haut de la rue Nationale F4 square François Sicard 1999 F5 jardin de l'Archevêché F6 parc Mirabeau 2006 G1 place du 14 juillet 2007 environ G2 place du Chardonnet 1998 G3 jardin de la Préfecture 2006 G4 bd Heurteloup 2011 H1 place Mame H2 bd Béranger 1998 H3 station Jean Jaurès H4 rue Charles Gille J1 jardin Botanique 2006 J2 hôpital Bretonneau 2008 J3 avenue de Grammont 1999 2000 2002 J4 place Velpeau 1998 K1 place Rabelais 2002 K2 jardin des Prébendes d'Oé K3 place du 4 septembre 2009 K4 place de la Grenadière 1997 environ L1 boulevard Tonnellé 2009 L2 casernes Beaumont-Chauveau L3 140 peupliers en 1997, exemple derrière le Palais des Sports L4 parvis Palais des Sports 1999 L5 jardin Theuriet L6 parking des Peupliers 2003 environ L7 place du 8 mai 2000 N1 rue du Dr Bosc 2008 P1 place Letellier 2010 P2 jardin Boylesve 2000 P3 mail du Sanitas P4 place Anne de Bretagne 2011 P5 avenue Charles de Gaulle 1996 Q1 rue Jean Mermoz 2006 Q2 place de Strasbourg 2001 Q3 place du Cdt Tulasne Q4 autour de l'église St Paul 2011 Q5 carrefour St Paul Q6 jardin Meffre Q6 autoroute 2005 environ R1 station Charcot R2 avenue St Lazare 2010 S1 jardins St Lazare T1 boulevard Winston Churchill T2 carrefour de Verdun T3 promenade de Florence 2011 T4 île Balzac 2010



Dégradations du patrimoine arboré de la ville de Tours de 1996 à 2011, entre Loire (un peu au delà) et Cher (d'après Google Map 2008) Cette carte est celle de la page 225 du livre "Tours et ses arbres qu'on ne laisse pas grandir" (ILV Editions 2011), www.pressibus.org/arbres/livre. Ce livre donne des précisions sur chacune des zones d'abattages.